



CONFÉRENCE
des évêques
de FRANCE

PROTECTION DES MINEURS

Fiche pédagogique n°1

Protection des mineurs Repères pour éducateurs

L'accueil et l'écoute de la parole d'un enfant ou d'un adolescent témoin ou victime de violences

Version 1
juin 2024

Travailler en équipe l'accueil et l'écoute de la parole d'un enfant ou d'un adolescent témoin ou victime de violences

🕒 1h30

- 1h de travail sur des passages du Guide
- 2 activités au choix de 30 min chacune

Matériel :

- Un Guide *Protection des mineurs* par participants
- post-it
- stylos
- paperboard
- paire de ciseaux

Objectifs :

Animer une **rencontre entre éducateurs** (catéchistes, animateurs d'aumônerie, chefs scouts, éducateurs de patronage...) afin d'aborder et d'échanger en équipe sur la thématique de l'accueil et de l'écoute de la parole d'un enfant ou d'un adolescent témoin ou victime de violences.

À la fin de la rencontre, chaque éducateur connaîtra les attitudes appropriées pour accueillir et écouter la parole d'un mineur témoin ou victime d'une situation de violence.

Méthode :

Désigner dans un premier temps un animateur, il sera en charge du bon déroulé de la rencontre. Cette fiche s'ancre sur le travail en équipe, sur la relecture de pratique et sur deux propositions d'activités concrètes.

Durant cette rencontre, nommer une personne qui prendra des notes afin de garder une trace des échanges. Ces notes pourront faire l'objet d'une synthèse qui récapitulera ce qui a été dit.

“L'éducateur peut être le premier point de contact pour un enfant ou un adolescent qui a besoin de parler. Il est donc crucial que cette interaction soit structurée et empathique, sans jamais ressembler à un interrogatoire. **L'éducateur n'a pas pour rôle de mener une enquête; cette responsabilité incombe aux services sociaux ou à la police.**”

- **Pour rappel, l'éducateur accueille la parole mais ne la recueille pas.**

15 min - Dans un premier temps, faire un tour de table sur ce que veut dire l'**écoute** pour chacun des animateurs. Échanger sur les différentes compréhensions.

Par exemple : quelle est la place concrète laissée à l'écoute par l'équipe éducative : le temps donné, le nombre de fois, les formations reçues sur ce sujet ?

Quelle est la disponibilité, les compétences des éducateurs envers les enfants et adolescents qu'ils accompagnent ?

20 min - Pour continuer et approfondir, lire attentivement les pages concernant **l'accueil des confidences d'un enfant ou d'un adolescent.**

Inviter les éducateurs à noter individuellement ce qui semble le plus important.



SCANNEZ ICI

Pour guider la discussion, échanger ensemble sur les questions ci-dessous qui peuvent être utiles à se poser :

- En quoi la parole d'un enfant est-elle importante à écouter, quel que soit le sujet ?
- Que peut-on en retenir pour la relation entre les éducateurs et les mineurs qui leur sont confiés ?
- Comment créer avec les enfants et les adolescents un climat de sécurité physique et affective ainsi que de respect de leur personne qui leur permette d'exprimer ce qu'ils ressentent ?

Les attitudes
fondamentales
de l'écoute

10 min - En groupe, en vous appuyant sur l'extrait du guide et vos expériences personnelles, repérer les attitudes fondamentales de l'écoute, en faisant un brainstorming. Invitez les éducateurs à écrire leurs idées sur un post-it pendant 5 minutes. Réunissez les différentes idées sur un tableau et regroupez-les par thématiques. En groupe, faire remonter les points de vue de chacun par un échange.

Activité 1 :

L'activité est à mettre en lien avec les pages du Guide abordant la question de **l'accueil des confidences d'un enfant ou d'un adolescent**

30 min - Activité de mise en situation :

Objectif : proposer aux éducateurs des situations concrètes et les faire travailler en binôme ou en petit groupe sur les attitudes à développer et sur les actions à mettre en place.

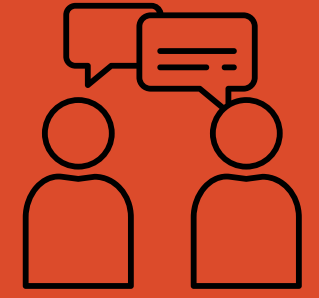
- Faire échanger les éducateurs en binômes pendant 15 min sur une ou deux situations.

Voici quelques exemples : lors d'un camp, un enfant de 8 ans pleure tous les soirs avant de dormir ; vous apprenez qu'un enfant subit une situation de harcèlement au sein du groupe ; un adolescent vient vous voir pour vous confier qu'il a été agressé sexuellement par un membre de l'équipe ; un enfant ou un adolescent présente des signes de maltraitance qui pourraient se déclarer dans sa famille. ; etc...

Ces situations fictives sont des exemples, il importe d'ajouter celles qui peuvent être plus spécifiques à votre accueil de mineurs.

Exemples de questions non limitatives pour guider l'échange : comment est-ce que je réagis ? Qu'est-ce que je dis ? Est-ce que je prends l'initiative de lui parler ? Comment est-ce que je m'y prends ? Quelles sont mes ressources ? A qui puis-je en parler ? Dans et en dehors de ma structure ?

- En grand groupe, prendre 15 min pour que les binômes puissent présenter leur situation. Laisser un temps d'échange et de commentaires sur la situation présentée.



Activité 2 :

L'activité est à mettre en lien avec les pages du Guide abordant la question de **l'accueil des confidences d'un enfant ou d'un adolescent**

30 min - Activité sur les points d'attention de l'accueil et de l'écoute

Objectif : permettre la réflexion en se basant sur sa pratique d'éducateur.

Imprimez et découpez la liste des points d'attention disponibles en annexe. En binôme, durant 15 min lire les attitudes fondamentales. En utilisant le tableau ci-dessous et en relisant sa propre pratique chacun place les attitudes selon les 4 critères du tableau. Comparez ensuite vos résultats avec votre binôme pour comprendre les points de vue de l'autre.

En grand groupe, partagez les réponses de chacun et prenez le temps de confronter les différents points de vue.

<p>Ce que je sais et ce que je fais Poursuivre et ancrer ce que je fais, rester lucide et accepter de me remettre en question.</p>	<p>Ce que je sais mais que je ne fais pas Se questionner sur le pourquoi ? Quelles sont les difficultés à mettre en place cette attitude ?</p>
<p>Ce que je ne sais pas mais que je fais Le bon sens ne suffit pas ; il faut renforcer ses connaissances en se formant.</p>	<p>Ce que je ne sais pas et que je ne fais pas Zone grise, savoir écouter n'est pas donné à tout le monde ; des compétences particulières sont primordiales à acquérir.</p>

15 min - Pour conclure :

Cette fiche met l'accent sur l'accueil et l'écoute de la parole d'un enfant ou d'un adolescent. Il est également important de se renseigner sur **les signaux d'alerte** que peut émettre un mineur. La prévention des violences doit toujours être une priorité et nécessite l'attention permanente de tous. L'accueil et l'écoute accordés aux mineurs doivent être adaptés selon la situation, qui peut être un mal-être, une situation de maltraitance ou encore de violence sexuelle. Demandez à chaque participant de partager trois idées qu'il retient. Comment le thème de cette fiche sera-t-il appliqué concrètement dans l'accueil des mineurs ?

Liste des points d'attention lors de l'écoute d'un enfant ou d'un adolescent

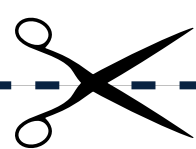
1 Être prêt et se rendre disponible pour écouter et tout entendre

Il est impossible de prévoir quand et comment un enfant ou adolescent pourrait venir se confier à vous.

Il vous faut être vigilant aux **signaux d'alerte** visibles. En fonction de ces signaux, vous pouvez proposer un temps d'échange à l'enfant ou à l'adolescent. Il est aussi envisageable que le mineur de lui-même exprime le besoin de parler ou de partager une situation. Il est essentiel de lui offrir une écoute immédiate et sincère. Cela montre à l'enfant ou à l'adolescent que sa parole est importante et qu'il peut compter sur le soutien des éducateurs et donc des adultes.

Si l'enfant ou l'adolescent vous demande de garder le secret, précisez-lui que vous n'êtes pas autorisé à le faire, car la loi vous impose d'en parler et d'initier les démarches nécessaires pour garantir sa protection et l'aide dont il a besoin.

Dans les tous les cas, ce temps d'écoute prime sur toute autre activité ou programme déjà prévu.



2 S'installer dans un lieu adapté

Il est nécessaire, dans la mesure du possible, de choisir un espace propice à la confidentialité et à l'écoute. L'enfant ou l'adolescent peut être gêné ou avoir peur de parler, un lieu calme et sécurisé permettra au mineur de se sentir à l'aise et en confiance.

3 Être empathique sans se laisser emporter dans une trop grande émotion

Reconnaître que le sujet abordé est difficile à exprimer mais encourager l'enfant en lui disant qu'il a raison de parler. Il est important de montrer son empathie envers le mineur, cela manifeste notre attention envers lui en comprenant l'épreuve qu'il a subie. Néanmoins, montrer une trop grande émotion, comme par exemple pleurer devant lui, peut le déstabiliser. *« C'est important ce que tu dis » ; le féliciter de parler : « Tu es courageux de parler car ce n'est pas facile de raconter de tels faits. »*

Valoriser la confiance de l'enfant, le remercier et lui assurer qu'il a pris la bonne décision en venant vous parler : « Tu as bien fait de parler. » ; « Je te remercie de me faire confiance... »

4 Ne pas interrompre l'enfant ou l'adolescent

L'éducateur doit faire preuve d'une disponibilité totale et d'une présence attentive, en laissant de côté toute autre tâche ou engagement prévu.

Accorder une attention totale au mineur et lui permettre de s'exprimer librement sans l'interrompre permet de montrer à l'enfant l'entière disponibilité des éducateurs. Ce que peut révéler le mineur peut être très lourd pour lui, cela doit être pris avec sérieux et priorité.

9 Conclusion et action

Pour conclure, attendez que le mineur ait terminé de parler, si ce temps paraît long, ce n'est pas sans raison, l'enfant ou l'adolescent en a besoin. Terminer l'entretien en rassurant l'enfant sur le fait que les éducateurs sont avec lui, qu'il a pris la bonne décision de parler, et qu'il recevra l'aide nécessaire des adultes. Redire la disponibilité des éducateurs.

Confidentialité et intervention : Assurer à l'enfant que les informations seront partagées uniquement avec les personnes compétentes pour sa protection. **Quoi qu'il arrive, ne restez pas seul suite à cet échange** ; parlez-en rapidement avec votre responsable (responsable d'aumônerie, responsable de groupe scout, directeur de camp...). Ce sera avec votre responsable que vous allez pouvoir discerner et évaluer la situation. Après avoir écouté, vous devez agir pour protéger le mineur.

5 Le croire et lui dire

Croire aux propos énoncés et le dire au mineur. Réaffirmer que cela ne change rien à l'attention, au respect qu'on lui porte et l'assurer d'un soutien durable des adultes.

Dire à l'enfant ou à l'adolescent que l'on croit ce qu'il dit montre que ce qu'il raconte n'est pas faux, on entend et on croit réellement ce qu'il rapporte. Cela permet de montrer à l'enfant que ce qu'il a vécu n'est pas normal. Préférez les formulation positive par exemple : *« tu es innocent »* et pas *« tu n'est pas coupable »*.

6 Garder une trace écrite exacte des faits et des propos de l'enfant.

En fonction de la situation et de l'enfant ou de l'adolescent, prendre des notes durant l'échange est recommandé afin d'être le plus factuel possible pour faire remonter les informations. Garder une trace également des suites donné à son témoignage.

Si le fait de prendre des notes met l'enfant ou l'adolescent mal à l'aise, prenez le temps après l'entretien de consigner le plus précisément possible ce qu'il a dit sans interpréter ni influencer ses propos.

7 Éviter de le faire répéter plusieurs fois son histoire

Faire répéter plusieurs fois à l'enfant ou à l'adolescent ce qu'il confie peut le rendre plus conscient de la gravité de ce qu'il avance, de l'émotion que cela suscite, et le conduire à se rétracter peu à peu jusqu'à se taire. Il est donc important de rester concentré sur ce qu'il vous relate.

8 Être attentif au langage non-verbal

Le langage non verbal est important à percevoir, car il peut manifester un mal-être soit lors du moment où vous accueillez la parole, soit en amont lorsque l'enfant ou l'adolescent est au sein du groupe.

Concrètement, il est utile de noter les comportements visibles (les silences, les gestes, voix, crispation de la mâchoire, état des yeux...).

Ressources :

- Site de la CEF sur la lutte contre la pédophilie : <https://luttercontrelapedophilie.catholique.fr/>
- Les outils disponibles : <https://luttercontrelapedophilie.catholique.fr/>
- Charte de bientraitance de la CEF : https://luttercontrelapedophilie.catholique.fr/custom/uploads/2022/04/Charte-Bientraitance-07-04-2022_01.pdf
- Programme de protection de l'Enseignement catholique : <https://ec-boutique.fr/pack-pppf-version-numerique.html>
- Site de l'Association Une Vie : <https://lvie.org/>
- Site <https://violences-sexuelles.info/>



Exemple de fiche contact (à compléter avec les numéros locaux)	
Responsable local (exemple : responsable d'aumônerie, directeur de camp, chef de groupe, responsable du patronage...)	
Responsable départemental ou national	
119 ALLO ENFANCE EN DANGER : Si vous avez des doutes sur la conduite à tenir, besoin de conseils ou d'un avis extérieur. Gratuit, anonyme ouvert 7j / 7j et 24h / 24	119
Cellule d'accueil et d'écoute du diocèse	
Adresse mail de recueil de témoignages ouverte au personnes victimes	paroledevictimes@cef.fr
Ligne d'écoute nationale, un service de France Victime :	01 41 83 43 42 17
CRIP départementale : Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes	
Police / Gendarmerie si danger immédiat	17
Procureur de la République	